

DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

OBJET :

Séance du : 26 novembre 2024

Avenants aux lots n°1 et 2 du marché de travaux de dévoiement et de renouvellement des réseaux concessionnaires dans le cadre du projet de tramway entre le parc Montessuit et le lycée des Glières (2023043)

et 2 du marché de
travaux de
dévoiement et de
renouvellement des
réseaux

concessionnaires
dans le cadre du
projet de tramway
entre le parc

Montessuit et le lycée
des Glières
(2023043)

Convocation du : 19 novembre 2024

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 18

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Christian DUPESSEY, Dominique LACHENAL, Louiza LOUNIS, Yves CHEMINAL, Bernard BOCCARD, Marion BARGES-DELATTRE, Antoine BLOUIN, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Patrick ANTOINE, Véronique FENEUL, Nadine JACQUIER, Marie-Jeanne MILLERET

Excusés :

N° BC_2024_0123 Anny MARTIN, Jean-Paul BOSLAND

Vu la délibération du conseil communautaire du 16 octobre 2024 n°CC_2024_0117 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe n°B-13 de son annexe,

A l'issue d'une procédure d'appel d'offres ouvert, la consultation portant sur les travaux de dévoiement et de renouvellement des réseaux concessionnaires dans le cadre du projet de tramway entre le parc Montessuit et le lycée des Glières (2023043) a été attribuée comme suit :

- Lot n°1 (2023043L01) Travaux de dévoiement de réseaux concessionnaires: groupement d'opérateurs économiques représenté par la société RAMPA TRAVAUX PUBLICS (mandataire) en cotraitance avec :

- SOGEA RHONA ALPES ;
- CLAPASSON ET FILS ;
- SASSI BTP ;
- BENEDETTI-GUELPA ;
- CECCON BTP.

- Lot n°2 (2023043L02) Travaux de réfection de voirie: EIFFAGE ROUTE CENTRE EST SAS.

Les 2 lots ont fait l'objet d'une notification le 01/09/2023. Les délais d'exécution des travaux sont fixés comme suit :

- lot n°1 :

	Démarrage	Délais	Fin
Tronçon A	27/11/2023	8,6 mois	16/08/2024
Tronçon B	13/11/2023	8,7 mois	12/08/2024
Tronçon C	27/11/2023	8,8 mois	01/08/2024
Tronçon D	19/02/2024	7,9 mois	17/10/2024
Tronçon E	19/02/2024	9,8 mois	09/12/2024
Tronçon F	19/02/2024	9,6 mois	05/12/2024

- Lot n°2 :

11 mois à compter de l'ordre de service prescrivant le démarrage des travaux (27/11/2024).

Les projets d'avenant portent sur des modifications de travaux (travaux supplémentaires et moins-value) résultant de la réévaluation des quantités effectivement réalisées et consécutives à des aléas de chantier, des ouvrages nouveaux et des demandes complémentaires de la maîtrise d'ouvrage.

Les modifications du lot n°2 sont passées sur le fondement des articles L.2194-1 3 ° et R.2194-5 du Code de la commande publique en raison de circonstances imprévues apparues en cours de chantier et ne pouvant être anticipées.

Les montants des avenants et les nouveaux montants estimatifs globaux des marchés publics sont fixés de la façon suivante :

- Lot n°1 :

Montant estimatif de l'avenant n°1 :

- ⊖ Montant HT : 993 987,51 €
- ⊖ Montant TTC : 1 192 785,01 €
- ⊖ % d'écart introduit par l'avenant : + 10,71 %

Nouveau montant estimatif du marché public :

- ⊖ Montant HT : 10 275 821,29 €
- ⊖ Montant TTC : 12 330 985,55 €.

- Lot n°2 :

■ Avenant n°1 :

Montant estimatif de l'avenant :

- ⊖ Montant HT : 68 445,30 €
- ⊖ Montant TTC : 82 134,36 €
- ⊖ % d'écart introduit par l'avenant : 31,18 %

■ Avenant n°2 :

Montant estimatif de l'avenant :

- ⊖ Montant HT : 127 112,70 €
- ⊖ Montant TTC : 152 535,24 €
- ⊖ % d'écart introduit par l'avenant : 44,14 %

Nouveau montant estimatif du marché public (lot 2), tous avenants inclus :

- ⊖ Montant HT : 415 101,00 €
- ⊖ Montant TTC : 498 121,20 €
- ⊖ % d'écart introduit par l'ensemble des avenants : 89,08 %.

Les autres clauses contractuelles demeurent inchangées.

Les avenants engendrant respectivement une augmentation du montant estimatif initial des marchés publics supérieure à 5 %, la commission d'appel d'offres, réunie le 12 novembre 2024, a rendu un avis favorable sur la conclusion desdits avenants.

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER les termes des avenants ci-après :

- Avenant n°1 au marché n°2023043L01 dans les conditions telles qu'exposées ci-dessus
- Avenants n°1 et 2 au marché n°2023043L02 dans les conditions telles qu'exposées ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer lesdits avenants.

DE DIRE que les crédits sont prévus au budget.

Pour le président et par délégation,

Le secrétaire de séance,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.